



6 bis rue des Métallurgistes
03100 MONTLUCON
Association loi 1901

N° Siret : 530267319

Tél : 06-75-46-74-00

www.che-tango.fr

Bulletin d'adhésion à l'association

Saison 2019-2020

Nom et prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Email (en minuscules)	

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association, de son règlement intérieur et que l'association m'a bien informé que mon adhésion ne couvre que les dommages causés à des tiers dans le cadre des activités pratiquées.

Je m'engage à remettre à l'association, dans les 15 jours un certificat médical établi par mon médecin traitant, m'autorisant à pratiquer cette activité ou à défaut, je m'engage à prendre toute la responsabilité des inconvénients qui pourraient en résulter.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communications des informations qui vous concernent ou ne pas autoriser Che Tango à utiliser votre photo ou une vidéo prise à l'occasion d'un événement, pour la diffusion sur le site internet de l'association, veuillez vous adresser par courrier à :

Mme la Présidente de Che Tango

6 bis, rue de Métallurgistes - 03100 MONTLUCON



6 bis rue des Métallurgistes

03100 MONTLUCON

Formulaire d'inscription aux cours 2019-2020

Le partenaire :

La partenaire :

Entourez la mention vous concernant

Nom :	Nom :		
Prénom :	Prénom :		
Adresse :	Adresse :		
Code postal :	Code postal :		
Ville :	Ville :		
Débutant 1	Débutant 2	Intermédiaire 1	Intermédiaire 2

Forfait annuel cours avec Paloma et Alex — 150€

Forfait annuel cours débutants 1 avec Arnaud — 30€

Forfait annuel pratiques pour les adhérents ne participant pas aux cours — 10€

Montant adhésion — 20€

Attention : Tout paiement des cours engagé ne sera remboursable que sous certaines conditions (certificat médical) ou sur décision du conseil d'administration après examen de la demande de remboursement. La cotisation reste définitivement acquise à l'association.

Date et signature :